

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-29(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 4 juillet, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 20 juin 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 23 mai 2024

Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du 23 mai a été porté à la connaissance des membres du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240704-B-2024-29-DIR-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CASDIS

REUNION DU 23 MAI 2024 - 16 H 30

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20240704-B-2024-29-DIR-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Étaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Monsieur Jean-Claude CASTEL, Président du Conseil d'administration, madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Les membres de la commission des finances :

Monsieur Robert GAY

Étaient excusés :

Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Les membres de la commission des finances :

Madame Lila DESJARDINS

Monsieur Bernard LIPÉRINI

Monsieur Serge PRATO ;

Monsieur Jean-Yves ROUX ;

Assistaient également à la réunion :

Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Colonel Nicolas BROU, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours ;

Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement gestion des risques ;

Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ;

Lieutenant-colonel Christophe DEVAUX, chef du groupement ressources humaines ;

Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;

Madame Corine RIESS, chef du service finances ;

Madame Sabine GALLIER, assistante de direction.

Le président remercie les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence et désigne madame PAUL en qualité de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président informe les élus que la motion de soutien au volontariat adoptée en Bureau le 6 mars dernier a également été adoptée à l'unanimité par l'assemblée départementale le 22 mars. Le SDIS 04 a été le 1^{er} de la zone sud à adopter cette motion, reprise par plusieurs autres SDIS depuis. Une réunion, à laquelle étaient représentés 11 SDIS et UDSP de la zone sud sur 13, a également été organisée à Manosque sur ce sujet. L'ensemble des participants a réaffirmé son soutien au volontariat, nécessaire au maintien du système de sécurité civile français.

Le président indique que si les sapeurs-pompiers volontaires venaient à devoir respecter un maximum de 600 heures par an, le SDIS devrait supporter une charge financière annuelle de l'ordre de 5,6 M€ pour disposer d'un effectif de sapeurs-pompiers professionnels suffisamment dimensionné.

Monsieur GAY indique que cela reviendrait à augmenter la contribution du Département de plus de 50 % ce qui est inenvisageable.

Le président fait un point sur le tour cycliste des sapeurs-pompiers 04 qui se déroule actuellement et auquel participe une trentaine de sapeurs-pompiers afin de récolter des fonds au bénéfice de l'œuvre des Pupilles. L'arrivée du Tour est prévue le 26 mai à Volx et sera suivie d'une soirée de clôture à Villeneuve, à laquelle sont conviés les membres du conseil d'administration.

Le président indique que la saison estivale approche et que la présentation du dispositif interservices de lutte contre les incendies organisée par le préfet aura lieu le 10 juin après-midi à Esparron de Verdon.

Il fait ensuite un point sur la surveillance des zones de baignade. Grâce à diverses campagnes d'information et à la mobilisation des maires, le SDIS a réussi à recruter une douzaine de surveillants de baignade.

Le lieutenant-colonel COUVÉ précise que le SDIS pourra assurer la surveillance de deux postes en juillet et en août pour la période à risque avec 6 surveillants. 6 dossiers sont en attente de confirmation et d'instruction administrative, le nombre de surveillants pourra donc passer à 12 et permettre d'assurer la surveillance des 4 postes de secours prévus (Esparron de Verdon, Ubaye Serre-Ponçon, Castellane et Sainte Croix du Verdon).

Le colonel BESSON indique que le service fait appel à des ressources internes via des sapeurs-pompiers titulaires du BNSSA qui pourront également donner de la disponibilité ce qui permettra de compléter les plannings de surveillance.

Concernant les Jeux olympiques, le président indique que le SDIS 04 a été sollicité pour envoyer en renfort des moyens de secours, remboursés par l'État, sur le site de Nice pour les épreuves de football soit 6 à 8 personnels et deux ou trois véhicules et 3 personnels avec un véhicule sur Paris.

Le colonel BESSON précise que l'envoi de ces renforts pour les JO ne perturbera pas l'organisation des secours dans le département pour la période estivale, une étude de la disponibilité sur cette période ayant été réalisée au préalable par le groupement gestion des risques. De même cela n'aura pas d'incidence sur la disponibilité des ambulances puisque les VSAV qui partent à Nice et à Paris sont deux véhicules qui doivent être réformés mais qui, du fait de ces renforts, non pas encore été sortis des comptes et vendus aux enchères.

Le président informe ensuite les élus que l'organisation des visites du SDIS par les maires des EPCI du département a été lancée. Il a accueilli avec le directeur, les maires de Provence Alpes Agglomération pour leur expliquer dans le détail le fonctionnement du SDIS. Ils ont également découvert l'école européenne de formation et des contacts ont été pris avec certains afin qu'ils puissent bénéficier de formations pour l'élaboration des plans de prévention des risques de leur commune. Le prochain EPCI convié sera la CCVUSP.

Le président informe ensuite le bureau que le colonel BESSON organise un séminaire des chefs de centres le 25 mai afin de préparer la saison estivale mais également la journée nationale des sapeurs-pompiers et le congrès départemental qui se tiendront le 15 juin à Digne les Bains. Il rappelle que tous les membres du CASDIS sont invités à ces deux manifestations.

Madame Paul souhaite savoir s'il y a des avancées sur le projet de plateforme commune.

Le colonel BESSON répond que le préfet a indiqué, le 30 avril, que sa préférence allait vers une réalisation de la plateforme commune au SDIS. Il souhaite que le SDIS, l'ARS et le centre hospitalier poursuive leur concertation.

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 avril 2024

En l'absence d'observation le procès-verbal est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Attribution des marchés publics

Le président donne les résultats des différentes attributions de marchés et de l'avenant sur lesquels s'est prononcée la CAO avant la réunion du Bureau.

Les 8 lots de l'appel d'offres relatif à la fourniture de pièces détachées et d'accessoires pour les véhicules ont été attribués. 7 l'ont été à la SFAC (05000 GAP) et 1 à la société AZUR TRUCKS DISTRIBUTION (04100 MANOSQUE).

Le marché relatif à l'acquisition de 4 véhicules utilitaires 4X4 Pick up est attribué à la société VAUCLUSIENNE DE DISTRIBUTION AUTOMOBILE 584300 CAVAILLON pour un montant de 144 784 € HT en version de base. L'option peinture proposée par le candidat n'a pas été retenue car non

Le forfait journalier pour chaque garde de 12 heures est fixé à 611 euros auxquels s'ajoutent les frais de restauration des deux personnels, soit 8 euros par personnes, à raison de deux repas par jours. Le montant de cette mise à disposition est réévalué chaque année.

Le VLI est remis au centre d'incendie et de secours de Castellane et une garde est organisée tous les jours de 9h00 à 21h00 du 1^{er} juillet au 31 août 2024, afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés par l'ARS.

En l'absence d'observation, le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président demande à monsieur JULIEN de faire un point sur la situation budgétaire au 30 Avril.

Jean-Christophe JULIEN explique qu'en section de fonctionnement le pourcentage de dépenses engagées est de 33 %, soit quasiment identique à 2022 et ce malgré des dépenses d'énergie notamment supérieures à l'année dernière du fait de l'inflation.

Monsieur GAY demande qui est le fournisseur d'énergie (électricité, combustible et chauffage urbain).

Monsieur JULIEN indique qu'il s'agit de l'UGAP.

Les dépenses d'entretien et de réparations des véhicules sont en légère diminution au 30 avril mais à la fin mai les dépenses seront équivalentes à l'engagement théorique.

Les charges de personnel sont inférieures à l'engagement théorique malgré l'impact de la revalorisation indiciaire. C'est également le cas pour le versement des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires car la durée des interventions a diminué de 13,9 % alors que l'activité opérationnelle a augmenté de près de 6 %. Une projection fiable montre que cela sera le cas jusqu'à la fin mai. Toutefois, il convient de rester prudent, l'activité opérationnelle étant très imprévisible. Sur 2023, il y a eu une charge très importante en fin d'année du fait de feux d'automne et des inondations.

Le colonel BESSON indique que cela résulte également de la baisse du nombre de feux d'espaces naturels d'ampleur qui mobilisent de nombreux moyens sur de longues périodes.

Monsieur JULIEN indique que la disponibilité a augmenté de 25 % entre janvier 2023 et mars 2024, notamment en journée/semaine grâce aux mesures relatives à la revalorisation de l'astreinte prises par le conseil d'administration

Il fait ensuite un point sur les deux appels à projets européens à l'étude.

Le 1^{er} concerne l'amélioration de l'efficacité de l'action publique par sa transformation numérique. Cela permettrait de développer les scénarii de l'école européenne, subventionnés à 70 % afin de pouvoir développer les actions de formation à destination des collectivités mais aussi des entreprises.

Le 2nd est axé sur l'accès aux soins de santé de proximité qui permettrait de faire financer une partie de la télémédecine d'urgence, des bilans dématérialisés, voire de financer certains postes de dépenses d'un potentiel centre de gestion de crise au SOIS.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée en novembre aussi l'autorisation de candidater sur ces projets devrait faire l'objet de rapports au prochain Bureau.

Questions diverses :

Monsieur GAY interroge le Président et le Colonel BESSON concernant le secours à animaux et notamment des secours prodigués à un chat dont le propriétaire ne peut être identifié, pris en charge par les pompiers et transporté par les secours à la Clinique vétérinaire d'Aix-en-Provence qui a coûté 700 euros à sa commune qui a du en plus récupérer le chat. Il regrette que ce transport ait été réalisé sans qu'il en soit informé par les pompiers car il serait allé récupérer l'animal avant pour éviter d'avoir

à payer une telle somme. Cette intervention a mobilisé pendant 7 heures environ, 2 sapeurs-pompiers et un véhicule et cela n'est pas normal.

Le Colonel BESSON souligne que le cadre réglementaire est compliqué. Dans ce type de situation, c'est le code rural qui trouve à s'appliquer. Toutefois, une information directe au maire, préalablement à l'intervention des secours aurait dû être faite.

Le lieutenant-colonel COUVÉ souligne que la procédure est en cours de révision à la demande du directeur, afin que chacun des maires soit dans la boucle, sans toutefois pouvoir déroger aux dispositions du code rural et également de la loi MATRAS qui a introduit l'assistance aux animaux dans les missions des SDIS. Une information sera faite auprès des maires notamment sur les dispositions qui doivent être appliquées.

Madame PAUL rappelle que les frais de vétérinaires peuvent peser sur le budget de petites communes, qui cotisent déjà et financent les fourrières.

Le colonel BESSON souligne que malgré une information des maires préalablement à l'intervention, cela n'aura que peu d'incidence sur la charge financière que devra supporter la commune concernée. Les règles d'engagement du SDIS pour les interventions diverses sont tout l'objet du règlement opérationnel également car elles représentent plus de 1 000 opérations par an.

Monsieur GAY indique ensuite qu'il est intervenu pour le feu de La Rochette et il a demandé au directeur d'EIFFAGE de venir rencontrer le président et le directeur à ce sujet pour ce qui concerne la prise en charge d'une partie des frais engagés par le SDIS sur le feu de La Rochette.

Le colonel indique que les justificatifs ont été fournis à EIFFAGE et qu'à la suite de cela un expert auprès de l'assureur d'EIFFAGE a écrit au SDIS en accusant quasiment le service d'avoir mal géré l'intervention, ce en totale contradiction avec la volonté affichée du directeur de l'entreprise de supporter une partie des dépenses.

Au terme de ces différents échanges, le président rappelle que le prochain CASDIS aura lieu le 20 juin, remercie les élus de leur présence et lève la séance à 16 heures 30.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



PATRICIA PAUL

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEAN-CLAUDE CASTEL